

## JEAN ZAY, PAULINE KERGOMARD : NOS ENFANTS SONT EXPOSES A DES RISQUES, ET LA MAIRIE NE FAIT RIEN, NE SAIT RIEN...

Le 11 janvier dernier, l'émission Envoyé Spécial présentait une grande enquête sur un scandale majeur : on a construit pendant des décennies des écoles (et des crèches) sur, ou à proximité, d'anciens sites industriels... contaminés. Pollués. Toxiques. Donc pas chers... Des dizaines de milliers d'enfants sont donc aujourd'hui exposés à divers degrés à des formes de pollution chimiques plus ou moins dangereuses. Une bombe. Des écoles sont fermées immédiatement après la diffusion du reportage, sous la pression des municipalités. Mais à la mairie de Beaumont, personne ne semble regarder les émissions de reportage à la télévision. Pourtant, deux écoles de notre commune sont concernées. Jean Zay, et surtout, Pauline Kergomard.

L'enquête s'appuie sur un diagnostic national effectué par les services de l'État (note de bas de page) mais resté discret. Un diagnostic problématique : les conclusions sont confidentielles (c'est louche), on reste parfois flou sur les noms des polluants concernés (c'est louche), des écoles voisines sont classées dans des catégories différentes (bizarre), les résultats semblent minimisés (probablement pour ne pas obliger l'État à engager des travaux de dépollution...) et il manque des écoles dont les journalistes d'Envoyé Spécial montrent qu'elles sont bel et bien polluées, et dans certains cas à fermer immédiatement.

Nos deux écoles sont classées B, « à surveiller » par les services municipaux, notamment en cas de travaux. Nulle surveillance n'a pourtant lieu, et pas même préalablement aux rares travaux -notoirement insuffisants- qui ont pu être effectués, comme l'an dernier à Kergomard. Les services de l'État précisent pourtant que « *les maîtres d'ouvrage veillent au maintien en bon état des bâtiments et des installations et, surtout, qu'ils prennent des précautions particulières préalablement à toute modification de l'usage des lieux ou aménagement des bâtiments et, d'une manière plus générale, préalablement à tous travaux.* » C'est tellement délicat que l'État recommande de faire appel à des entreprises de travaux spécialisées dans les sites pollués.

Nos deux écoles ont été construites sur ou à proximité de sites industriels polluants. « *L'école Jean Zay est contiguë à une ancienne fabrique de chaudières à gaz avec travail des métaux et des alliages par décolletage, fraisage, meulage et perçage et pulvérisation de peinture et cuve enterrée d'hydrocarbures.* » Il s'agit bien sûr d'une activité liée à l'usine Paquet. « *Risques : inhalation de l'air dans les bâtiments et ingestion d'eau du robinet par les enfants.* » Les experts mandatés par le Ministère de l'écologie relèvent la « *présence de composés volatils... dans l'ensemble des échantillons d'air sous dalle et d'air du sol.* »

Pour Kergomard, la situation est plus préoccupante encore. Ce sont un garage (celui de la Poste autrefois) et 2 stations service (Leblanc et Marty, pour les anciens) jadis installées aux 1 et au 3 de la Rue Nationale juste à côté, qui posent problème. « *Des stockages d'essence et d'huile en fûts ou en réservoirs souterrains étaient présents dans ces garages. L'entreprise Télécommunication d'Ile-de-France était également située à environ 30 m de l'école. Elle possédait une cheminée pour évacuer les résidus de combustion (chaufferie), un stockage de fioul, une activité de charge d'accumulateur et un transformateur PCB.* » Des polluants dangereux et volatils – dont la liste reste malheureusement confidentielle (mais que la mairie devrait exiger !) - qui peuvent provoquer éventuellement chez le personnel et surtout les enfants des « altérations possibles des gènes », des maladies chroniques, ou encore un impact sur le développement du cerveau, du squelette, du système nerveux, de la capacité de reproduction. Ajoutons que certains de ces polluants sont « sans seuils d'effets », ce qui veut dire qu'ils peuvent être nuisibles pour la santé des enfants même à de très petites doses... Le diagnostic des services ministériels poursuit ainsi : « *Risques : inhalation de l'air dans les bâtiments, ingestion de terres par les enfants et ingestion d'eau du robinet par les enfants.* »

*Des hydrocarbures volatils... et un composé chloré... ont été quantifiés dans l'air du sol sous la dalle des quatre bâtiments de l'école investigués à de faibles concentrations. Des hydrocarbures volatils... ont été quantifiés dans l'échantillon d'air prélevé dans le sous-sol du bâtiment 4. (...) Aucune activité, ni stockage n'a été identifié dans le sous-sol lors des investigations. Cependant, ce sous-sol se poursuit sous un bâtiment situé au nord de l'école mais ne lui appartenant pas. Cette partie du sous-sol n'a pas pu être visitée. Il n'est donc pas possible d'écarter la présence d'activités et de stockages. Les substances retrouvées dans l'air de ce sous-sol pourraient ainsi être dues aux activités ou stockages actuels du sous-sol voisin non visité et au trafic routier (présence de grilles d'aération donnant sur la rue). Des hydrocarbures, des cyanures et certains métaux [non révélés] ont été quantifiés dans les sols de la cour de récréation à des teneurs supérieures aux teneurs mesurées dans les échantillons témoins et aux référentiels bibliographiques. » Et le diagnostic de conclure, pourtant, qu'il n'y a pas de danger pour les enfants... avant d'ajouter quand même -un remord ?- que les composés relevés **« sont susceptibles de dégrader la qualité de l'air au niveau du rez-de-chaussée fréquenté par les enfants. Il est donc recommandé de réaliser des contrôles de la qualité de l'air intérieur dans ces locaux... »** Malgré la diversité et la toxicité des polluants retrouvés dans les sols et la présence de sols non recouverts et de sols herbeux, le bureau d'études ne prescrit pas de recommandations particulières pour empêcher le porté main-bouche... Ce qui n'interdit pas à une mairie soucieuse de santé publique d'en faire, et surtout, d'envisager sérieusement des opérations visant à supprimer ou réduire sensiblement les sources de pollution de notre école...*

Au passage, il faut souligner que si les enfants des écoles sont exposés, les personnels le sont aussi, et bien sûr, malheureusement, les familles de riverains dont les logements ont été construits à proximité... Selon leur situation géographique et hydraulique, ils peuvent être épargnés ou au contraire dans une situation plus exposée encore... Et pour eux, à ce jour, pas de diagnostic des services de l'Etat...

Exigeons de la mairie qu'elle assure déjà pour tous les établissements scolaires de la ville une surveillance régulière de la qualité de l'air et de l'eau, et pour Jean Zay, de la dalle en béton, des revêtements de sols et des vides sanitaires qui limitent ou empêchent la remontée des polluants. Pour Kergomard, une enquête plus poussée semble nécessaire, et probablement, des interventions de décontamination du site... Parions que ce n'est pas cette municipalité qui les fera...

note de bas de page :

<http://www.georisques.gouv.fr/dossiers/basias/donnees/resultats?dept=95&commune=95052#/>

Hydrocarbures, plomb ou solvants chlorés...

L'association [Robin des bois](#), qui milite pour la défense de l'environnement, liste trois grandes familles : les polluants métalliques (comme le plomb), les hydrocarbures (tel le benzène), et les solvants chlorés.

### **ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE PAULINE KERGOMARD**

Résultats du diagnostic : Site à surveiller

La catégorie B, rassemblant 662 établissements (53%), concerne les sites dans lesquels les aménagements actuels permettent de protéger les enfants, mais qui doivent être surveillés en cas de modifications.

garages, stations services, dépôts de liquides inflammables...

99 rue de Senlis (il y eut aussi un garage)

Mairie a géré un Dépôt d'immondices, dépotoir à vidanges (ancienne appellation des déchets ménagers avant 1945)

Les classements tels qu'ils ont été établis par les bureaux d'études et validés par le Ministère de l'écologie peuvent parfois susciter des étonnements ou des demandes d'éclaircissement. Deux établissements du même groupe scolaire situés à la même adresse peuvent être classés en A et en B ou même en A et en C. C'est le cas par exemple de l'école maternelle et de l'école élémentaire du groupe scolaire Madrague de Montredon à Marseille. Dans l'école maternelle, les teneurs en plomb dans les sols superficiels ne poseraient pas de problème, dans l'école élémentaire, elles dépassent les niveaux déclenchant le dépistage du saturnisme infantile.

Les trois grandes familles sont les polluants métalliques au premier rang desquels le plomb, les solvants chlorés et les hydrocarbures au premier rang desquels le benzène, le toluène, l'éthylbenzène et le xylène. La bonne qualité de l'eau, des sols, de l'air dans les établissements accueillant des enfants et des adolescents est primordiale.

Il ne suffit pas de sceller des portes, de condamner des pièces, de purger les robinets, d'ouvrir les fenêtres, de recouvrir de plastique ou de terres propres les sols contaminés pour pouvoir affirmer que les actions correctives ont été menées à bien. Il faut extraire les sources de pollution. Le problème des collectivités et notamment de la Mairie de Paris, c'est qu'une dépollution coûte cher, oblige dans certains cas à fermer les établissements et dure plusieurs mois ou années.

**Beaumont-sur-Oise (95). Ecole primaire publique Jean Zay : école maternelle et école élémentaire. ETS n°0950162K. 20 rue Jean Zay.**

**L'école est contiguë à une ancienne fabrique de chaudières à gaz avec travail des métaux et des alliages par décolletage, fraisage, meulage et perçage et pulvérisation de peinture et cuve enterrée d'hydrocarbures. Ont aussi été repérés à proximité : une verrerie à 30 m au nord, une blanchisserie à 65 m au nord et un garage automobile avec station-service à 65 m au**

nord-ouest.

**Risques : inhalation de l'air dans les bâtiments et ingestion d'eau du robinet par les enfants. Présence de composés volatils [non révélés] dans l'ensemble des échantillons d'air sous dalle et d'air du sol. Les niveaux de concentration estimés dans l'air intérieur, sur la base des concentrations mesurées, ne sont pas considérées par le bureau d'études comme susceptibles d'exposer les enfants à des risques sanitaires, compte-tenu de leur temps d'exposition. La qualité de l'eau du robinet respecte les critères de potabilité pour les paramètres recherchés.**

**La qualité de l'air sous dalle, de l'air du sol et de l'eau du robinet ne poserait pas de problèmes sanitaires pour les usagers de l'établissement dans sa configuration actuelle.**

**Classé B. Maintenir la dalle en bon état.**

[→ Jean Zay – Diagnostic / première phase](#) (pdf)

[→ Jean Zay – Diagnostic / deuxième phase](#) (pdf)

Diagnostic :

2ème phase de test :

Les investigations ont montré :

la présence de composés volatils dans l'ensemble des échantillons d'air sous dalle et d'air du sol. Les niveaux de concentration estimés dans l'air intérieur, sur la base des concentrations mesurées, sont inférieurs aux bornes basses des intervalles de gestion.

Toutefois, dans l'hypothèse d'une dégradation des dalles des bâtiments de l'établissement (perforation ou démantèlement lors de travaux d'aménagements), qui n'assureraient alors plus leur rôle protecteur, la qualité de l'air intérieur pourrait tendre vers la qualité de l'air mesurée sous la dalle (et dépasser alors la borne inférieure des intervalles de gestion). Ceci amène à recommander le maintien de cette dalle en bon état.

– **Beaumont-sur-Oise (95)**. Ecole primaire publique Pauline Kergomard. ETS n°0950638C. 2 rue Canu.

L'école se situe en contiguïté à l'est du garage des PTT et à 3 et 5 m à l'ouest des garages Leblanc et Marty. Des stockages d'essence et d'huile en fûts ou en réservoirs souterrains étaient présents

dans ces garages. L'entreprise « Télécommunication d'Ile-de-France » était également située à environ 30 m de l'école. Elle possédait une cheminée pour évacuer les résidus de combustion (chaufferie), un stockage de fioul, une activité de charge d'accumulateur et un transformateur PCB. Risques : inhalation de l'air dans les bâtiments, ingestion de terres par les enfants et ingestion d'eau du robinet par les enfants.

Des hydrocarbures volatils [non révélés] et un composé chloré [non révélé] ont été quantifiés dans l'air du sol sous la dalle des quatre bâtiments de l'école investigués à de faibles concentrations.

Des hydrocarbures volatils [non révélés] ont été quantifiés dans l'échantillon d'air prélevé dans le sous-sol du bâtiment 4. Cependant, ces concentrations ne peuvent être corrélées aux concentrations mesurées dans l'air sous dalle réalisées dans ce sous-sol. En effet, certains composés mesurés dans l'air du sous-sol ne sont pas retrouvés dans l'air sous la dalle de celui-ci et, d'une manière générale, les concentrations mesurées dans le sous-sol sont supérieures à celles mesurées sous la dalle.

Aucune activité, ni stockage n'a été identifié dans le sous-sol lors des investigations. Cependant, ce sous-sol se poursuit sous un bâtiment situé au nord de l'école mais ne lui appartenant pas. Cette partie du sous-sol n'a pas pu être visitée. Il n'est donc pas possible d'écarter la présence d'activités et de stockages. Les substances retrouvées dans l'air de ce sous-sol pourraient ainsi être dues aux activités ou stockages actuels du sous-sol voisin non visité et au trafic routier (présence de grilles d'aération donnant sur la rue).

Des hydrocarbures, des cyanures et certains métaux [non révélés] ont été quantifiés dans les sols de la cour de récréation à des teneurs supérieures aux teneurs mesurées dans les échantillons témoins et aux référentiels bibliographiques. L'interprétation de ces résultats, en considérant un scénario d'ingestion de sol, indique cependant d'après le bureau d'études que la qualité des sols n'exposerait pas les enfants à des risques sanitaires.

L'ensemble des concentrations mesurées dans l'eau du robinet prélevée dans le réfectoire est inférieur aux valeurs limites de potabilité.

La qualité des milieux ne poserait pas de problèmes pour les usagers de l'établissement dans sa configuration actuelle.

#### **Classé B. Maintenir la dalle en bon état.**

**Toutefois, des composés volatils [non révélés] ne provenant selon toute vraisemblance pas des sites voisins sont quantifiés dans le sous-sol du bâtiment 4. Les substances retrouvées dans l'air de ce sous-sol pourraient être dues aux activités ou aux stockages actuels du sous-sol voisin non visité (le sous-sol se prolongeant en dehors de l'emprise de l'établissement), voire dans une moindre mesure au trafic routier. Ces composés sont susceptibles de dégrader la qualité de l'air au niveau du rez-de-chaussée fréquenté par les enfants. Il est donc recommandé de réaliser des contrôles de la qualité de l'air intérieur dans ces locaux, contrôles ne relevant pas de la démarche nationale du fait de l'origine de ces composés (non associée aux sites précités).**

**[Note de Robin des Bois : malgré la diversité et la toxicité des polluants retrouvés dans les sols et la présence de sols non recouverts et de sols enherbés, le bureau d'études ne prescrit pas de recommandations particulières pour empêcher le porté main-bouche par les enfants de 3 à 6 ans]**

[→ Pauline Kergomard – Diagnostic / première phase \(pdf\)](#)

[→ Pauline Kergomard – Diagnostic / deuxième phase \(pdf\)](#)

**Les investigations Phase 2 Pauline Kergomard ont montré que :**  
**Des hydrocarbures volatils et un composé chloré ont été quantifiés dans l'air du sol sous la dalle des quatre bâtiments de l'école primaire investigués. Cependant, les niveaux de concentration dans l'air intérieur des salles de classe, estimés sur la base des concentrations mesurées dans l'air sous la dalle, sont inférieurs à la borne basse des intervalles de gestion définis dans le guide de gestion des résultats des diagnostics.**

**Des hydrocarbures volatils ont été quantifiés dans l'échantillon d'air prélevé dans le sous-sol du bâtiment 4. Cependant, ces concentrations ne peuvent être corrélées aux concentrations mesurées dans l'air sous dalle réalisé dans ce sous-sol. En effet, certains composés mesurés dans l'air du sous-sol ne sont pas retrouvés dans l'air sous la dalle de celui-ci et, d'une manière générale, les concentrations mesurées dans le sous-sol sont supérieures à celles mesurées sous la dalle.**

**Aucune activité, ni stockage n'a été identifié dans le sous-sol lors des investigations. Cependant, ce sous-sol se poursuit sous un bâtiment situé au nord de l'école mais n'appartenant pas à celle-ci. Cette partie du sous-sol n'a pas pu être visitée et il n'est donc pas possible d'écarter la présence d'activités et/ou de stockages. Les substances retrouvées dans l'air de ce sous-sol pourraient ainsi être dues aux activités ou stockages actuels du sous-sol voisin non visité et/ou au trafic routier (présence de grilles d'aération donnant sur la rue).**

**Des hydrocarbures, des cyanures et certains métaux ont été quantifiés dans les sols de la cour de récréation à des teneurs supérieures aux teneurs mesurées dans les échantillons témoins et aux référentiels bibliographiques. L'interprétation de ces résultats, en considérant un scénario d'ingestion de sol, indique que la qualité des sols ne pose pas de problème.**

**Toutefois, des composés volatils, ne provenant selon toute vraisemblance pas des sites BASIAS voisins, sont quantifiés dans le sous-sol du bâtiment 4. Les substances retrouvées dans l'air de ce sous-sol pourraient être dues aux activités ou stockages actuels du sous-sol voisin non visité (le sous-sol se prolongeant en dehors de l'emprise de l'établissement), voire dans une moindre mesure au trafic routier. Ces composés sont susceptibles de dégrader la qualité de l'air au niveau du rez-de-chaussée fréquenté par les enfants.**

**Nous recommandons donc la réalisation de contrôles de la qualité de l'air intérieur dans ces locaux, contrôles ne relevant pas de la démarche nationale du fait de l'origine de ces composés (non associée aux sites BASIAS).**

**Fiche Paquet (Jean Zay) :**

**<http://fiches-risques.brgm.fr/georisques/basias-detailee/IDF9500545>**

**LISTE DES ETS POSANT SOUCIS :**

**<http://www.robindesbois.org/votre-ecole-est-elle-toxique-national/>**

**LISTE DES FICHES DES ETS BEAUMONT :**

**<http://www.georisques.gouv.fr/dossiers/basias/donnees/resultats?dept=95&commune=95052#/page/1>**